

Conseil Municipal du 10 juillet 2020

Présents :

M. Serge ROUX., Mme Véronique BARINOTTO, Mme Floriane CLOUX, M. Philippe CORTES, M. Jean-Luc DUFOUR, Mme Marie-Claire DUPIC, M. Jean-Pierre FLOC'H, M. Lionel GUILLOT, M. Thierry LACHAISE, M. Joël LAURIERE, Mme Sylvie LAVALLADE, M. Mathieu MEYZE.

Absents excusés avec délégation :

Mme Marie-Laure CHARLEUX à Mme Véronique BARINOTTO
Mme Ophélie CHIRON à Mme Marie-Claire DUPIC
M. Régis DE ANGELI à M. Jean-Pierre FLOC'H
M. Julien DEMONTPION à M. Lionel GUILLOT
Mme Catherine GUILHEM à M. Thierry LACHAISE
Mme Cécile FOUGERAS à M. Jean-Luc DUFOUR
Mme Sylvie REFANCHE à M. Serge ROUX

Secrétaire de séance : Lionel GUILLOT

Serge ROUX, Maire présente cette séance du Conseil Municipal qui traitera de :

- Désignation des délégués titulaires et suppléants au vu des élections sénatoriales qui se dérouleront le 27 septembre 2020.
- Adhésion au groupement de commandes SEHV pour la maintenance et l'exploitation des installations thermiques et de ventilation.

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 26 juin 2020 est adopté à l'unanimité.

1. Désignation des membres délégués titulaires et suppléants pour l'élection sénatoriale

En vue des élections sénatoriales, le Conseil Municipal de Saint-Gence a été appelé à se réunir le vendredi 10 juillet 2020 afin de désigner 5 délégués et 3 suppléants.

Le conseil municipal après avoir procédé à l'élection désigne :

TITULAIRES :

M. ROUX Serge,
Mme BARINOTTO Véronique,
M. FLOC'H Jean-Pierre,
Mme FOUGERAS Cécile,
M. GUILLOT Lionel.

SUPPLEANTS :

Mme DUPIC Marie-Claire,
M. DUFOUR Jean-Luc,
Mme GUILHEM Catherine.

2. Adhésion au groupement de commandes SEHV pour la maintenance et l'exploitation des installations thermiques et de ventilation

Le Conseil Municipal décide :

- d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la maintenance et l'exploitation des équipements thermiques et de ventilation, annexés à la présente délibération ;
- d'autoriser l'adhésion de la Commune de Saint-Gence au groupement de commandes pour la maintenance et l'exploitation des équipements thermiques et de ventilation ;
- d'autoriser M. le Maire à approuver la convention constitutive du groupement de commandes pour la maintenance et l'exploitation des équipements thermiques et de ventilation ;
- de s'acquitter de la contribution financière prévue par la convention constitutive ;
- d'autoriser M. le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération ;
- d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Commune de Saint-Gence et ce, sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.